

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**  
**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2022**

Le 12 Avril deux mil vingt-deux, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Céline ADAM, Erick BAUDRY, Jacques CAILLETON, Michel CHANTREAU, Chiara CLAIRC, Jean-Pierre GARAUULT, Sandra JAMBON, Philippe JUMEAU, Aurélie MERCIER, Eric SCHANEN.

Absents excusés : Paulette BRANDEAU (pouvoir à Mr GARAUULT), Ingrid DOUZENEL (pouvoir à Mme CLAIRC), Nathalie STANGALINI (pouvoir à Mr SCHANEN), Claude VEILLON (pouvoir à Mme JAMBON).

Date de convocation : 07 avril 2022

Secrétaire de séance : Sandra JAMBON

\*\*\*\*\*

Une remarque a été apportée par Mr CAILLETON sur le compte rendu du dernier conseil municipal. Concernant le point de réparation de la couche de roulement de la voie nouvelle ; Mr CAILLETON indique que le devis de 113 490 € TTC comporte une erreur de surface importante (surface surévaluée). Il se prononce contre en raison du choix d'une technique bi-couche inadaptée au trafic des poids lourds.

A la suite de cette modification, le compte rendu est approuvé et l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Avant de débiter l'ordre du jour de la réunion, Madame le Maire sollicite le retrait du point n°6 concernant les travaux électriques sur les classes de la partie ancienne du groupe scolaire en effet, toutes les offres n'ont pas été réceptionnées sur ce dossier. Le report à une séance ultérieure est approuvé à l'unanimité.

### **1- Fiscalité communale (2022-04-01)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de maintenir pour la fiscalité communale de 2022, les taux de 2021, soit :

Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie : 28,70 %

Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâtie : 31,74 %

### **2- Budget primitif (2022-04-02)**

#### **Subventions aux associations**

Vu la proposition de budget présentée en commission le 5 avril dernier, et après avoir rappelé les orientations budgétaires, M. BAUDRY présente les propositions de subventions aux associations.

L'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire a été étudiée particulièrement tenant compte d'un voyage scolaire dans l'année.

#### **Investissement :**

Les projets significatifs de l'année 2022 seront entre autres la réfection de la voirie rue des Scythes, l'aménagement de voies destinées aux vélos pour favoriser la mobilité douce, la création d'un parc environnemental sur la biodiversité, la rénovation de classe et d'équipement du groupe scolaire et la création de nouvelles activités au parc du Vallon.

Il est présenté chaque chapitre de dépenses et de recettes en section d'investissement pour un montant de 1 539 927 €.

#### **Fonctionnement :**

Une attention particulière sera apportée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment à l'augmentation des dépenses d'énergie liée au contexte international.

Le budget de fonctionnement s'établit en recettes et dépenses à la somme de 891 849 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- d'adopter les montants de subventions aux associations proposés par la commission budget.
- d'adopter le budget primitif 2022.

### **3- Demande de subvention pour l'accompagnement à la transition écologique (2022-04-03)**

La commune s'engage pour la mobilité douce, et étudie l'amélioration des chemins afin de les rendre accessibles à la pratique du vélo. Le questionnaire à l'initiative de la Communauté de Communes a démontré que de nombreux habitants souhaitent bénéficier de circuits balisés et sécurisés.

Une présentation est effectuée par M. Erick BAUDRY détaillant les deux créations d'itinéraires financés par la Communauté de Communes. Les autres itinéraires sont à la charge de la municipalité, s'appuyant sur les liaisons déjà existantes. Il est possible de solliciter une demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation Equipement Territoire Ruraux) au titre de l'accompagnement à la transition écologique (développement des mobilités douces).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (pouvoir compris)  
AUTORISE Madame le Maire à solliciter une demande de subvention relative à la DETR.

### **4- Création d'un poste adjoint administratif principal 1ère classe (2022-04-04)**

Le déroulement de carrière du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux permet l'avancement des grades d'Adjoint administratif principal.

Considérant que toutes les conditions d'avancement sont remplies et pour permettre l'évolution du poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé de créer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, un poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **5- Convention Relais Petite enfance (2022-04-05)**

Il s'agit de renouveler la convention du « relais des lutins » devenu « relais de la petite enfance ». La structure propose des activités dans les différentes communes adhérentes du Haut Val de Sèvre, il permet aux assistantes maternelles d'échanger sur leur pratique et d'éviter leur isolement, et apporte une aide relationnelle et juridique aux assistantes maternelles et aux parents employeurs. Pour adhérer à ce service, la municipalité participe financièrement à hauteur de 2300 euros.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

### **6- Achat de voitures Kart pour le groupe scolaire (2022-04-6)**

Le Conseil municipal des jeunes s'est réuni et a décidé l'achat de karts à pédales pour les primaires.

Même grands, les jeunes conseillers municipaux souhaitent s'amuser tout en profitant de la présence du circuit et des panneaux de signalisation sur la partie haute de la cour de récréation.

Un comparatif de deux modèles différents est exposé en séance. Trois entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le modèle avec des roues à crampons noir et vert, de l'entreprise Mon Aménagement Jardin et l'achat de 5 karts à 418.94 € TTC pièce et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

### **7- Organisation des festivités du 13 juillet (2022-04-07)**

Depuis 2020, la traditionnelle fête du 13 juillet en lien avec la fête nationale du 14 juillet ne s'est plus tenue sur la commune en raison de la crise sanitaire en 2020 et des conditions météo en 2021.

La commission festivités propose cette année d'offrir exceptionnellement le repas aux Marti-Maixentais.

Le nombre de repas sera limité à 120 personnes.

Pour les personnes extérieures à la commune, le repas sera facturé : 11.50 € par adulte et 4.50 € par enfant.

Les modalités d'inscription seront définies prochainement et une communication sera réalisée auprès des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les modalités d'organisation de la fête du 13 juillet 2022 comme indiqué ci-dessus.

### **8- Droit de préemption urbain (2022-04-08/09/10/11)**

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>adresse</i>
<i>Terrain cadastré AN134</i>	<i>Rte de la Sauzaye Gentry</i>

Terrain cadastré AB133	Rue des scythes
Terrain cadastré AB132	Rue des scythes
Grange	18 rte de charchenay Boisne

## 9-Informations diverses :

### 9-1 Résultats Elections du dimanche 10 avril 2022 (1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles).

Pour la commune de Saint Martin de St Maixent, le résultat est le suivant :

Inscrits	857	%
Bulletins blancs	4	0,61
Bulletins nuls	5	0,76
Bulletins autres	6	0,92
Bulletins exprimés	654	97,47
TOTAL VOTANTS	671	78,30

Nathalie ARTHAUD	10	1,53
Fabien ROUSSEL	13	1,99
Emmanuel MACRON	169	25,84
Jean LASSALLE	20	3,06
Marine LE PEN	170	25,99
Eric ZEMMOUR	47	7,19
Jean-Luc MELENCHON	111	16,97
Anne HIDALGO	10	1,53
Yannick JADOT	39	5,96
Valérie PECRESSE	31	4,74
Philippe POUTOU	8	1,22
Nicolas DUPONT	26	3,98
TOTAL	654	100,00

9-2 Suite à la coupe d'arbres et de haies réalisée de manière négligée par un prestataire pour la SNCF ; la municipalité a sollicité la SNCF afin d'obtenir une compensation. Aussi 2 kilomètres de haies et 50 arbres seront plantés par un paysagiste courant octobre 2022 ; le coût est intégralement à la charge de la SNCF.

9-3 Mme Chiara CLAIRC, Adjointe en charge des festivités, informe le conseil municipal de son départ de la commune pour cause de mutation de son conjoint. Elle démissionnera de son poste d'adjointe au début de l'été.

9-4 Deuxième tour des élections présidentielles : le dimanche 24 avril

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

9-5 Rappel des festivités à venir :

Cérémonie du 8 mai, place du souvenir

Spectacle « Le Voyage de Lulu » mercredi 18 mai, à la salle de Fiol

Randonnée pédestre avec la Fédération des chasseurs le samedi 28 mai et sur proposition du Conseil Municipal des Jeunes, elle sera jumelée une action de ramassage des déchets.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 Heures 05.

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 24 Mai 2022 à 19h30.**